

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 8 juin. — Le ministère se réunit ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Doumergue.

Dans la magistrature

M. Barthe, garde des Sceaux, a soumis à la signature du Président de la République un décret concernant le Conseil de la Cour d'appel de Pau.

Le garde des Sceaux a fait également signer au Président de la République un décret relatif à la création d'un Conseil national pour la protection des animaux.

On a également discuté les propositions de loi relatives à la réforme des tribunaux de commerce.

Le ministre de l'Intérieur a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de la Préfecture.

Le ministre de l'Éducation nationale a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Éducation nationale.

Le ministre de la Guerre a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de la Guerre.

Le ministre des Finances a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services des Finances.

Le ministre de la Justice a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de la Justice.

Le ministre de l'Agriculture a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Agriculture.

Le ministre des Colonies a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services des Colonies.

Le ministre de l'Air a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Air.

Le ministre de la Marine a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de la Marine.

Le ministre de la Santé a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de la Santé.

Le ministre de l'Économie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Économie.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le ministre de l'Énergie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Énergie.

Le ministre de l'Industrie a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Industrie.

Le ministre de l'Équipement a fait signer au Président de la République un décret relatif à la réorganisation des services de l'Équipement.

Le Congrès rotarien à Ostende

Ostende, 8 juin. — Le congrès rotarien se poursuit toujours avec le même succès, bien que le nombre de congressistes ait légèrement diminué.

Mercredi matin, les comités ont déposé divers rapports et MM. les docteurs Géo Wettstein et Crawford C. Mac Cullough ont déposé chacun leurs thèses sans aucun incident.

À 13 heures, un déjeuner a réuni les secrétaires des clubs.

À 14 heures, malgré un temps désagréable, la foule se rendit à la Plage du Polo pour assister à la grande fête équestre qui fut honorée de la présence de la Princesse Marie-José et à laquelle participèrent l'escadron mobile de la Gendarmerie, l'École de Tervuren et le club de la ville.

On applaudit le lieutenant-colonel Kettelle, commandant la légion mobile, puis les élèves dans un splendide carrousel. Le lieutenant Danguy présenta ensuite les élèves du cours d'équitation dans une série d'exercices de manège et les hommes du dépôt de remonte, sous les ordres de l'adjudant Vanantwerp, firent de l'éscrime à la belouze, des combats à cheval, à la lance et au sabre, exécutant les prouesses les plus hardies.

L'infanterie du 3^e de ligne présenta ses meilleurs épiéistes et sauteurs. Les soldats du 3^e furent très applaudis dans des exercices d'ensemble de gymnastique et d'escrime à la belouze.

Pour finir cette présentation, un escadron de Gendarmerie, sous les ordres de l'officier Boute, présenta une série de manœuvres d'ensemble.

Les traitements des fonctionnaires

La Commission Martin fait le minimum à 6.900 francs. — Le Gouvernement le relève spontanément à 8.000

Paris, 8 juin. — Le ministre des finances avait chargé, il y a quelques semaines, une Commission, dite Commission Martin, du nom de son président, conseiller référendaire à la Cour des comptes, de procéder à la révision des traitements de fonctionnaires, révision qui devait être simplifiée par la réduction, en un petit nombre de « cases », des très nombreuses catégories d'agents de l'État.

Cette sorte de persécution interministérielle établis de nouvelles échelles de traitements partant de la base de 6.900 jusqu'à 75.000 fr.

Entre temps, les fonctionnaires, constitués dernièrement en comité confédéré des services publics, manifestaient une certaine agitation et réclamaient comme traitement de début, la base de 8.500.

Le président du Comité, ministre des finances a cru devoir tenir compte, dans une certaine mesure, de la réclamation des agents de l'État. Dans une lettre adressée au président de la Commission Martin, il vient de notifier la décision du gouvernement de relever le traitement de base de 6.900 à 8.000 francs.

Cette décision, précisée la lettre ministérielle, verra effet à partir du 1^{er} Janvier 1928.

Cependant le gouvernement examinera la possibilité de la faire rétroagir de 1927 et, s'il est possible, suivant les disponibilités budgétaires, d'août 1926. Il prie en conséquence la Commission Martin de reprendre son échelonnement des traitements sur les nouvelles données.

LES RADICAUX DE L'AUBE ET L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE DIMANCHE PROCHAIN

Troyes, 8 juin. — La Fédération républicaine radicale et radicale socialiste a voté un ordre du jour dans lequel elle constate que l'intérêt républicain aurait dû déterminer le candidat Bouhenry à s'effacer devant la candidature Lesage.

L'ordre du jour ajoute que si le parti socialiste avait maintenu sa candidature, la Fédération aurait recommandé de toutes ses forces aux radicaux de faire bloc sur le candidat Lesage.

Les candidatures radicale et socialiste laissent, dit l'ordre du jour, aux électeurs radicaux la liberté de se prononcer dans la plénitude de leur conscience au mieux des intérêts du département de la République et de la patrie qu'il ne faut jamais séparer.

L'ordre du jour se termine ainsi : L'élection dépassant le cadre du département, la Fédération ne se sent pas qualifiée pour déterminer l'orientation du parti. Il appartient au comité électoral de faire ce qu'il juge nécessaire, des directives de nature à engager dans l'avenir l'action même du parti.

AU PAYS DES SOVIETS

« Notre réponse à Chamberlain »

Moscou, 8 juin. — L'agence Tass annonce que la Société « Avichina » a adressé un appel à tous ses membres, pour les inviter à organiser une souscription volontaire afin de créer un fonds destiné à la construction de nouveaux avions, sous le mot d'ordre : « Notre réponse à Chamberlain ».

Le corps de M^{me} Draemer n'a pas encore été retrouvé.

MORT TRAGIQUE

de deux alpinistes allemands

Annemasse, 8 juin. — M. Fritz Draemer, ancien secrétaire de l'administration des télégraphes à Berlin, et sa femme, profitant d'un voyage en Suisse, effectuaient, pendant les fêtes de Pentecôte, l'ascension du Saentis.

Arrivés à un endroit recouvert de glace et de neige, M^{me} Draemer glissa, roula sur un assez long parcours et se tua.

En tentant de lui porter secours, M. Draemer se blessa grièvement. Il resta toute la nuit de samedi à dimanche étendu sur la neige et le mardi il parvint à se relever, se traînant jusqu'à la cabane d'Unter Messner.

Des touristes Saint-Gallois le rencontrèrent alors et demandèrent du secours. Pendant ce temps, des touristes venant d'Appenzel, arrivèrent sur les lieux et descendirent Draemer, très affaibli, jusqu'à la Seeha, où une colonne de secours le transporta dans la vallée. Mais malgré l'intervention immédiate d'un médecin, le touriste ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le corps de M^{me} Draemer n'a pas encore été retrouvé.

LES ASSURANCES SOCIALES DEVANT LE SENAT

L'avis de la Commission du commerce

Paris, 8 juin. — La Commission sénatoriale du Commerce a entendu M. Duroux, rapporteur « pour avis » du projet relatif aux assurances sociales.

Celui-ci a fait précéder l'attitude que comporte la Commission à l'égard de la discussion en séance publique, sur différents points au sujet desquels elle est en désaccord avec la Commission de l'Hygiène.

M. Duroux a visé notamment la participation des assurés aux frais médicaux et pharmaceutiques, l'assurance chômage et les contributions patronales mises en réserve, pour le fonctionnement de la loi sur les retraites ouvrières.

En ce qui concerne cette dernière question, M. Duroux a été autorisé à s'entendre avec M. Paquet, rapporteur de l'avis de la Commission des finances, afin d'élaborer un texte transactionnel.

En ce qui concerne l'assurance-chômage, tout en repoussant le principe, la Commission de commerce a autorisé M. Duroux à soutenir, au besoin par un amendement, le texte du Gouvernement, qui réserve les droits des assurés, en période de chômage involontaire par manque de travail.

L'avis de la Commission d'hygiène

Paris, 8 juin. — La Commission sénatoriale de l'hygiène, que présidait M. le docteur Chauveau, a adopté un amendement de M. François Sédit-Meyr, au projet concernant les assurances sociales. Aux termes de cet amendement, les veuves des assurés auront droit à une allocation pour subvenir à l'entretien de leurs enfants jusqu'à l'âge de 13 ans.

Incendie dans des puits de pétrole

Dix-sept morts

Bucarest, 8 juin. — Un terrible incendie a éclaté au puits 40 Moreni, appartenant à une société. Ce puits produisait 100 wagons par jour. Le feu a gagné les puits voisins. Dix-sept personnes ont été carbonisées.

L'horrible crime d'une mère dénaturée au Cateau

Voici des nouvelles précises sur le terrible drame dont s'est rendue coupable la femme Louché-Guédet.

Plusieurs fois, on le sait, demandaient à être éclaircis. Nous avons dit notamment que la date du crime coïncidait avec celle de la reprise de la vie conjugale des époux, qui s'étaient séparés à la suite, d'après les dires du mari, de l'inconduite de la jeune femme.

Or, c'est le jour même du crime que fut reprise la vie commune. Louise Guédet, un jour qu'elle ne put préciser, il y a trois semaines environ, se dirigeait avec son enfant Auguste, âgé de 22 mois, vers la route de Roubaix, en direction de la ferme de la Selle, qui traverse cette route, à 1.500 mètres de la ville et à proximité du lieu dit « Pont-à-Cappel ». Cette détermination et la longueur du chemin parcouru sera d'une gravité extrême sur le poids du jugement, car ils dénotent bien qu'il y eut préméditation.

Il était 8 h. 30 du soir, du haut du pont, la mère dénaturée jeta le pauvre bébé, sans l'avoir tué ni lui avoir fait de blessure, déclara-t-elle. Puis, cyniquement, elle attendit dix minutes pour voir si le corps ne remonterait pas. Et c'est à ce moment même qu'elle alla au domicile de son mari demander pour reprendre la vie conjugale.

Celui-ci accepta ; le crime le plus imperturbable, la mariée lui déclara qu'elle l'avait placé chez sa mère qui habitait Saint-Quentin.

Le mari écrivit deux fois pendant les trois semaines qui s'écoulèrent du jour du crime à la reprise de la vie conjugale, sans avoir aucune réponse.

Le mari criminel fut écarté de la Parquet dans la matinée de mardi ; elle déclara que c'est la misère qui la poussa à accomplir son acte, étant seule, sans travail, sans argent.

Une requête d'écrivains en faveur de Léon Daudet

Le « Figaro » publie l'information suivante : « Quelques écrivains ont rédigé la protestation ci-dessous » :

« L'éclatante destinée littéraire de la France est un de ses titres à l'admiration du monde. Ne serait-ce pas y porter atteinte que d'emprisonner un grand écrivain, Léon Daudet, dont le crime est d'avoir été désespéré par la mort atroce d'un enfant, mais dont le nom fait, à un double titre, partie du patrimoine national ? C'est ce que les soussignés, en dehors de toute considération politique, se permettent de demander respectueusement au Gouvernement. »

Ont signé : Comtesse de Noailles, Paul Bourget, Robert de Flers, Henri Robert, Paul Valéry, de l'Académie Française ; Antoine, Henry Bernstein.

L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE

Propagande antimilitariste dans les casernes de Metz

Le Mans, 8 juin. — Des tracts antimilitaristes ayant été jetés dans les casernes de Metz, la police de cette ville a opéré aujourd'hui une série de perquisitions au siège du parti communiste de la Sarthe et chez trois militants de ce parti, MM. Costa, Després et Hurel.

De très nombreux documents ont été saisis et seront soumis à l'examen du juge d'instruction.

A Bourges : Un imprimeur et un ancien conseiller municipal poursuivis

Bourges, 8 juin. — Le juge d'instruction a inculpé définitivement MM. Maurice Boin, imprimeur à Bourges et Alexandre Guillot, ancien conseiller municipal communiste, de provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste, à la suite des perquisitions opérées dernièrement par la police et motivées par l'opposition d'affiches antimilitaristes à l'occasion de l'arrivée des réservistes.

MORT TRAGIQUE

de deux alpinistes allemands

Annemasse, 8 juin. — M. Fritz Draemer, ancien secrétaire de l'administration des télégraphes à Berlin, et sa femme, profitant d'un voyage en Suisse, effectuaient, pendant les fêtes de Pentecôte, l'ascension du Saentis.

Arrivés à un endroit recouvert de glace et de neige, M^{me} Draemer glissa, roula sur un assez long parcours et se tua.

En tentant de lui porter secours, M. Draemer se blessa grièvement. Il resta toute la nuit de samedi à dimanche étendu sur la neige et le mardi il parvint à se relever, se traînant jusqu'à la cabane d'Unter Messner.

Des touristes Saint-Gallois le rencontrèrent alors et demandèrent du secours. Pendant ce temps, des touristes venant d'Appenzel, arrivèrent sur les lieux et descendirent Draemer, très affaibli, jusqu'à la Seeha, où une colonne de secours le transporta dans la vallée. Mais malgré l'intervention immédiate d'un médecin, le touriste ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le corps de M^{me} Draemer n'a pas encore été retrouvé.

Mort dramatique d'un gendarme

M est entraîné sur un parcours de 350 mètres par son cheval emballé

Annoey, 8 juin. — Les gendarmes Michard et Tournier, des brigades à cheval d'Annoey, revenaient de tournée, route de Serrier. Arrivés à l'abreuvoir de la place du Marché-au-Foin, aux Marquais, ils s'arrêtèrent pour passer à l'eau les pieds des chevaux fatigués.

Ayant pénétré de quelques mètres sur le bord de l'eau, le cheval du gendarme Tournier glissa sur les pierres et prit peur, descendant son travail, qui resta pris dans l'un des étriers. L'animal s'emballa et partit à fond de train.

Après un parcours de 350 mètres, l'étrier s'étant rompu, l'infortuné gendarme fut entraîné à la suite de son cheval emballé et les membres désarticulés et broyés.

Tandis qu'on le transportait à proximité, à l'hôtel Bellevue, de courageux citoyens réunis au pont de la Helle, à arrêter l'animal emballé qui menaçait de causer d'autres accidents place de l'Hôtel-de-Ville, on se tenait le marché forain hebdomadaire.

Le cadavre du malheureux gendarme fut ensuite transporté à la Morgue de l'Hôpital. Le gendarme Tournier, âgé de 32 ans, originaire d'Orceur, près de Thonon, laisse une jeune veuve et trois enfants âgés de 5 ans, 3 ans et 18 mois.

AU MAROC

LES OPÉRATIONS ESPAGNOLES DANS LE RIFF

Le communiqué officiel du Maroc espagnol annonce que la colonne Capaz, après une marche de nuit, a occupé au lever du jour, par surprise, tous les objectifs fixés. Les détails manquent encore. Toutefois, on sait que l'ennemi n'a opposé que peu de résistance.

Le 5 juin, au cours du bombardement du djebel Alam par l'aviation, Muley Hamed el Bakar, chef de la rébellion, dans la région occidentale de la zone de protectorat, et plusieurs indigènes qui l'accompagnaient ont été tués.

Un enlèvement en avion... par un aviateur américain à San Diego

New-York, 8 juin. — L'enlèvement en avion a été inauguré à San-Diego, par un aviateur nommé Charles J. Lajoie. N'ayant pu décider Miss Loreen Burke à l'épouser, il lui procura une petite promenade aérienne. La jeune femme accepta et hien, elle arrivait sur le terrain d'aviation, accompagnée de son fiancé, le docteur John Neen.

Au moment du départ, l'aviateur demanda au fiancé de bien vouloir jeter un coup d'œil sur le gouvernail. Le docteur était à peine descendu de la carlingue, que Charles Lajoie ouvrait tous les gaz, démarrait et décollait aux yeux de l'assistance ébahie.

L'aviateur disparut bientôt à l'horizon. Apparaissant, l'aviateur avait confié à un ami : « Lorsque je le tiendrai à bord de mon avion, ou elle m'épousera, ou nous nous tueons ensemble. »

On pense que le ravisseur et sa prisonnière sont allés atterrir dans la vallée d'Alhajan.

Dans quatre Etats, toute la police les recherche.

Une bande de gentlemen cambrioleurs espagnols

Madrid, 8 juin. — Une bande de gentlemen cambrioleurs, le jeune Repal, en chef, a été découverte par la police. Cette bande de cambrioleurs composée de jeunes gens de 17 à 19 ans, étudiants comme lui.

Outre des vols dans les hôtels particuliers, les jeunes bandits avaient pillé plusieurs chapelles, dérobé le coffre-fort de l'Institut d'enseignement secondaire, et n'avaient pas hésité à profaner les tombes pour dérobetter des cadavres.

La population était alarmée, la police était sur les monts, lorsqu'un des jeunes membres de la bande avisa son père, le soir même, leur chef devait cambrioler ses propres parents, et le lendemain, la succursale de la Banque d'Espagne et tuant s'il le fallait, les gardiens de l'établissement.

L'arrestation de la bande, a été la conséquence dans la province de Séville, tous les membres appartenant aux familles les plus distinguées et les plus aisées de la province.

PALMES ACADEMIQUES

Paris, 8 juin. — Le ministre de l'Instruction publique fait connaître qu'en raison du travail de préparation de la promotion des palmés académiques du 14 juillet 1927, il ne sera plus décoré, à dater du 19 juin prochain, de distinctions universitaires au cours de cérémonies officielles.

Les nominations exceptionnelles ne pourront être reprises qu'à l'occasion des cérémonies postérieures à la publication au « Journal Officiel » de la promotion régulière du 14 juillet.

UNE CONFÉRENCE des bâtonniers des départements à Paris

Paris, 8 juin. — La Conférence des Bâtonniers des départements vient de se réunir à Paris.

Au cours de la séance du matin, de nombreuses questions d'ordre professionnel, notamment au sujet des patrons, de la classe compromise des charges, toujours croissantes, de l'assistance judiciaire, de la suppression des tribunaux d'arrondissement et ses conséquences pour les Barreaux.

Après le déjeuner confraternel, une séance solennelle a eu lieu pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Conférence.

L'œuvre de celle-ci a été exposée par le président, M. Simon, du barreau de Versailles, et le bâtonnier Lemaître de Gap, l'un des vice-présidents et le doyen de fonctions, parmi les membres du bureau. Au cours de la réunion, il a été procédé au renouvellement du Bureau permanent.

Ont été élus : Président, M. Simon (Versailles) ; vice-présidents, M. Lemaître (Gap) et M. Baré (Dijon) ; assesseurs, M. Delahaye (Caen), M. Séjourné (Orléans), M. Dalayrac (Lille) ; trésorier, M. Normand d'Anthon (Angers) ; secrétaire, M. Grimod (Laval).

La journée s'est terminée par la visite du Palais de Justice de Paris, et en particulier, du musée de l'Ordre des Avocats.

LE CONCOURS NATIONAL de la Fédération gymnastique et sportive des Patronages de France se tiendra à Rouen